







# Eléments à prendre en compte

## Axes 11<sup>ème</sup> issus de la feuille de route du ministre :

- → Diminution des aides à l'entretien (considérées comme du fonctionnement)
- → projet de restauration à privilégier (Adaptation au Changement Climatique 1<sup>er</sup> objectif)

## Axes de travail du 11ème Programme:

- **→**Simplification
- →Globalement pas de modification des taux (malgré capacité financière en baisse)
- →Garder un effet Levier (pour des projets de restauration)
- → préserver le type d'entretien « écologique » prôné jusqu'alors

## Remarques Issues du forum territorial :

- → rétablissement de l'équité de traitement rural/urbain (voire nécessité rééquilibrage en faveur du rural)
- → Ne pas défavoriser les actions locales déjà menées





# Proposition actuellement en débat quant à l'entretien

- Aide pluriannuelle
- Montant de l'entretien plafonné à 20% du PPRE





#### Constats sur le territoire de la COMITER

Entretien important sur le territoire mais enjeu financier faible pour l'AESN

- → contexte rural et tête de bassin=> linéaire de cours d'eau significatif vs population faible
- → une action rentrée dans les mœurs
- → Favorisé par des aides des départements via entente Marne significatives (30% en plus des aides AESN)





### Constats sur le territoire de la COMITER

#### Globalement au niveau de l'action rivière

- montants des projets de Restauration plus faibles
- nombre de projets plus faibles qu'ailleurs

#### Expliqués par un contexte:

- faible sensibilité aux questions écologiques,
- résistance politique forte concernant les travaux de restauration
- déficit de moyens humains et de compétences dans les structures GEMAPI
- Beaucoup de petits ouvrages
- Peu de projets de restauration ambitieux (HM) des rivières
- ⇒ Montant des PPRE plus faibles qu'ailleurs => impact du fait de plafonner le montant d'entretien en s'appuyant sur un % du PPRE
- ⇒ Part de l'entretien beaucoup plus forte qu'ailleurs (NB : 44% des montants des aides rivière DTVM pour entretien)



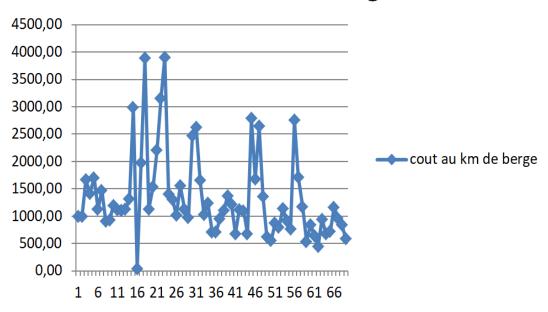


- principe d'un forfait d'entretien / km de rivières principales gérées pour calculer l'assiette sur laquelle porte l'aide de 40 % intégrant DIG, consultation +AMO/MO + travaux
- vrai forfait = pas de vérification des justificatifs financiers mais preuve de réalisation de travaux





#### cout au km de berge

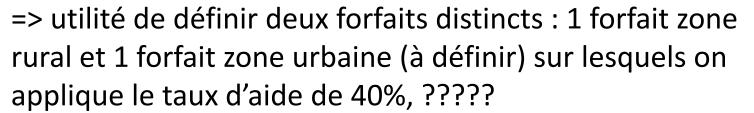


En DTVM, les coûts sont tous inférieurs à 4 000€/km de berges. Il semble qu'un forfait de 3 000€/km de berge permette de retenir la quasi-totalité des dossiers (sachant que sur une approche pluriannuelle il y a une possibilité de lissage. Ce montant permet aussi de donner une marge pour intégrer les dégâts suite aux intempéries ponctuelles).





 En zone urbaine les montants €/km peuvent être plus élevés







- proposition d'engager cette aide pluriannuelle à l'entretien en 2 temps : <u>1ère aide sur 3 ans</u>
- Demander au maitre d'ouvrage un <u>bilan technique et</u>
  <u>financier à l'issue des 3 ans des actions engagées</u>
  (entretien /études / continuité / hydromorpho) → solde
  de l'aide à l'entretien
- Vérifier que l'ambition en terme de restauration est suffisante (rajouter un critère indicatif de proportion de travaux de restauration par rapport aux travaux d'entretien pour objectiver cet engagement? 50/50 à minima ? 30/70 ?)
- engagement de l'aide pluriannuelle entretien sur 3 dernières années du programme ssi l'engagement est réalisé
- Même modèle pour l'aide suivante





# Eléments à prendre en compte

#### Axes 11ème issus de la feuille de route du ministre :

- → Diminution des aides à l'entretien (considéré comme du fonctionnement) => le forfait non établi sur le max des montants constatés fait que globalement le montant diminuera pour l'AESN (plus ou moins en fonction du choix ou pas de fixer un forfait « urbain »)
- → projet de restauration à privilégier (ACC 1<sup>er</sup> objectif) => conditionnement de la 2<sup>ème</sup> aide de 3 ans + non utilisation du PPRE (prévisionnel)

#### Axes de travail du 11ème:

- → Simplification => forfait, aide pluriannuelle
- → Globalement pas de modification des taux (malgré capacité financière en baisse) => taux maintenu (assiette change)
- → Garder un effet Levier (pour des projets de restauration) => conditionnement de la 2<sup>ème</sup> aide de 3 ans + non utilisation du PPRE (prévisionnel)
- → préserver le type d'entretien « écologique » prôné jusqu'alors => forfait non établi sur le max des montants constatés + assiette calculée sur cours d'eau gérés







# Eléments à prendre en compte

#### Remarques Issues du forum :

- → rétablissement de l'équité de traitement rural/urbain (voire nécessité rééquilibrage en faveur du rural) => forfait établi sur les prix constatés sur les territoires ruraux; forfait unitaire au km de berges et non à la population ou au montant des travaux
- →Ne pas défavoriser les actions locales déjà menées => pas d'utilisation du plafond pour le montant d'entretien en s'appuyant sur un % du PPRE





# **Discussion**





Proposition pour que la COMITER porte cette proposition au niveau du CB pour répondre aux remarques du forum quant aux aides de l'agence au niveau de l'entretien des rivières

